

Grenoble, le 9 décembre 2016

Pollution de l'air à Grenoble: La Ville innove pour réduire la durée des pics et agit toute l'année pour protéger la santé des habitants



Le territoire grenoblois, comme d'autres en France et en Europe, subit actuellement un important pic de pollution, amené à se poursuivre dans les jours qui viennent.

Fruit d'un accord unique en France entre les partenaires du bassin grenoblois, sous l'impulsion de la Ville, de la Métropole, du SMTC et en partenariat avec la Préfecture de l'Isère, un protocole expérimental pour réduire la pollution est actuellement déployé sur le territoire.

Dès le début du pic de pollution, la vitesse de la circulation automobile a été réduite.

Dès le cinquième jour du pic, ce samedi 10 décembre, le ticket unitaire pour les transports en commun sera valable toute la journée sur l'ensemble du réseau.

Les véhicules immatriculés avant 1997 et les poids lourds avant 2001 (soit environ 8% du trafic) n'auront pas le droit de circuler.

Le contrôle des certificats qualité de l'air (CQA) va démarrer dès samedi 10 dans toute la Métropole. Des contrôles pédagogiques seront effectués de manière conjointe par les forces de l'ordre, pour sensibiliser les citoyens.

Cette démarche CQA, unique en France et ciblant en premier lieu les véhicules les plus polluants est plus efficace et plus juste que d'autres dispositifs, tel que la circulation alternée.

Si le pic se poursuit, le dispositif sera maintenu et renforcé la semaine prochaine (plus d'infos à venir) avec notamment la gratuité des transports en commun.

En dehors des périodes de pics, la Ville de Grenoble agit au quotidien pour améliorer la qualité de l'air dans son bassin de vie, et préserver ainsi la santé de ses habitants.

Elle développe un bouquet de politiques publiques en faveur de la qualité de l'air : généralisation des zones à 30 km/h, végétalisation des espaces publics, information en temps réel sur la qualité de l'air et conseils sur le site grenoble.fr, augmentation de la part de bio et de local dans les cantines scolaires, amélioration de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux, développement du réseau de transports en commun, encouragement de la

marche à pied et de la pratique du vélo par la réalisation de voies cyclables et l'amélioration de conditions de location de vélos ou encore, en lien avec la Métropole, mise en place d'une prime « Air Bois » pour encourager les particuliers à s'équiper de solutions pour un chauffage au bois plus performant.

La lutte contre la pollution atmosphérique contribue à réduire les inégalités sociales : les populations les plus impactées sont celles vivant à proximité des grands axes routiers, c'est-à-dire souvent les plus précaires, en périphérie de la ville.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

« La pollution de l'air n'est pas une fatalité : elle est un défi pour notre agilité collective. Ensemble, grâce au protocole innovant qui rassemble la Ville, le SMTC, la Métropole et la Préfecture, et si chacun adopte les bons gestes, nous pouvons limiter dans le temps la durée des pics de pollution !

Réinventer la ville au quotidien, en développant l'écomobilité (marche à pied, vélo, transports en commun, etc.), en végétalisant les espaces publics, en accompagnant les changements de comportement (chauffage au bois, diesel, autosolisme, etc.), cela fait partie de la solution pour enfin faire de Grenoble une ville respirable, où chacun trouve sa place ».